

RENTRÉE 2025–2026

DATES ET HEURES DE RENTRÉE DES ÉLÈVES

CLASSES	DATES	HORAIRES
3 ^e PMET	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	De 8h30 à 12h00
2 ^{de} MCVA/ASSP	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	De 8h30 à 12h00
1 ^{res} MC / MVA / ASSP	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	De 13h30 à 15h30
T ^{le} MCV / MVA / ASSP	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	De 14h00 à 16h00

Début des cours le mardi 2 septembre 2025

PASTORALE

C'est l'art de vivre ensemble à la lumière de l'Évangile.

Par des temps d'échange, de partage, de témoignages de vie, de temps forts, de célébrations, la Pastorale vise à éveiller les élèves à l'intériorité et à permettre la découverte du sens de la vie.

Tous les élèves sont accueillis dans le respect de leur conviction.

A. SOUFIS - APS

JOURNÉE D'INTÉGRATION

Une journée d'intégration pour les 3^{PMET} et 2^{de} est prévue le vendredi 5 septembre 2025.

REUNION PARENTS PROFESSEURS

Le jeudi 4 septembre pour les 1^{re} et les T^{le} à partir de 18h en Amphithéâtre.

Le mardi 9 septembre pour les 3^{PMET} et 2^{de} à partir de 18h en Amphithéâtre.

LE PASS' RÉGION

Référente Pass'Région : Mme Alexandra DERLY (passregion@lycee-smndc.fr).

GRATUIT, il est financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il regroupe des offres scolaires, culturelles, sportives, d'insertion professionnelle ou de solidarité.

Le Pass'Région offre des avantages utilisables dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La subvention (50 € pour tous les élèves) « Manuels Scolaires » servira totalement ou en partie à acheter les livres consommables de l'année scolaire auprès de l'APEL. Ceux, réutilisables seront financés par la région.

Point important : les élèves devront impérativement être en possession de leur code.

Les 2^{des} ASSP et MCVA sont éligibles à une bourse aux équipements (voir modalités lors de la commande du Pass'Région). Les 2^{des} ASSP doivent cocher "Acc soins services" code 40033004 – Les 2^{des} MCVA doivent cocher "Accueil relation usagers" code 40031211. Nous organisons la venue d'une entreprise pour commander leur tenue professionnelle. **IMPORTANT** : si un élève ne présente pas sa carte Pass'Région activée, **l'établissement encaissera le chèque de caution avant les vacances de Toussaint. Nous demandons à tous les élèves de retenir leur code à 4 chiffres de leur carte qui sera indispensable pour son débit.**

Ce dispositif nécessite une commande de votre carte par Internet (PHOTO OBLIGATOIRE, format Carte d'Identité) pour TOUS les élèves.

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

MANUELS SCOLAIRES

- Les **manuels scolaires** sont financés par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et sont donc la propriété de l'établissement. Ils sont mis à la disposition des élèves pour la durée de l'année scolaire. Ils doivent être couverts et maintenus en bon état. Toute perte ou détérioration sera imputée aux utilisateurs et une retenue sera faite sur la caution lors de la restitution. Ils sont distribués durant la semaine de rentrée sur présentation du **Pass'Région ET d'un chèque de caution** (nom, prénom, classe au dos) dont le montant est indiqué ci-après (**chèque à l'ordre de l'OGEC SMNDC**). Le référent des manuels est M. VERILHAC (manuels@lycee-smndc.fr).
- L'APEL assure la mise à disposition des **fichiers d'activités**. Ils seront **financés intégralement ou en partie par le Pass'Région**. Selon les classes, vous devez fournir un chèque complémentaire encaissé (voir tableau ci-après). **Nous demandons à tous les élèves de retenir leur code à 4 chiffres de leur carte qui sera indispensable pour son débit. Attention : sans règlement intégral, aucun livre ne sera distribué. Les élèves pourront venir récupérer leurs livres lors d'une des permanences mises en place par l'APEL à la date qui vous sera indiquée ultérieurement.** Si vous n'avez pas reçu votre Pass'Région pour le jour de la distribution des manuels, merci d'apporter un chèque de caution supplémentaire du montant de la subvention Pass'Région (50 €) à l'ordre de l'APEL. Celui-ci vous sera restitué lors de la présentation du Pass'Région valide. Les commandes de manuels étant déjà passées, les élèves inscrits après le 4 juillet devront commander directement les livres consommables en librairie. La liste sera fournie sur demande à l'accueil. Vous pourrez régler la totalité ou en partie avec le Pass'Région ou bien avec le Pass Culture pour les 1ères et Tales. **IMPORTANT : si un élève n'a toujours pas tous les documents nécessaires lors d'une permanence de remise des livres, l'établissement facturera le montant demandé à compter du retour des vacances de Toussaint selon le tableau ci-dessous :**

Chèque(s) éventuel(s) à apporter le jour de la distribution des livres en plus du Pass'Région

Classes	Chèque de caution à l'ordre de l'OGEC SMNDC (non encaissé)	Montant débité sur la Subvention Pass'Région	Chèque Complémentaire encaissé à l'ordre de l'APEL	Classes	Chèque de caution à l'ordre de l'OGEC SMNDC (non encaissé)	Montant débité sur la Subvention Pass'Région	Chèque Complémentaire encaissé à l'ordre de l'APEL
3 PMET	50€	41.70€	Néant	1 ASSP	75€	25.90€	Néant
2 MCVA	24€	50€	51.80€	T ASSP	25€	Néant	Néant
2 ASSP	50€	50€	83.40€	T MCVA 1 Vente Option B	50€	40.20€	Néant
1 MCVA 2 Accueil	75€	50€	3.20€	T MCVA 2 Com. Option A	50€	42.20€	Néant
1 MCVA 2 Commerce	75€	50€	23.70€	T MCVA 1 et 2 Accueil	50€	25.90€	Néant
1 MCVA 1 Vente	75€	50€	23.70€				

P.A.P / P.A.I / P.P.S ...

Pour les élèves **ayant bénéficié de mesures d'aménagement pour l'année scolaire 2024/2025**, merci de vous rapprocher du Secrétariat de direction jusqu'au **30 septembre 2025**. **Passée cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte.**

IMPORTANT : dès la rentrée, merci d'apporter la copie de la synthèse de suivi de l'année dernière pour les élèves en P.P.S ainsi que la notification MDHP (AESH) si existante.

POUR LES 3PMET : merci de nous remettre une copie du RECAPITULATIF INCLUSCOL OBTENU EN FIN DE 4è.

POUR LES ELEVES DE 2NDE : afin de mettre en place tout 1/3 temps, nous avons IMPÉRATIVEMENT besoin d'une copie de la notification d'aménagements obtenue lors du DNB session 2025.

Possibilité d'obtenir un 2^{ème} jeu de livres : envoyer un mail à M. Verilhac avec un justificatif du PAI.

ACCÈS AU SELF / CAFETERIA

Le self fonctionnera dès le mardi 2 septembre 2025.

Pour le self et la cafétéria, un code d'identification sera remis à la rentrée à tous les élèves.

Une formule unique à 6.40 €.

Pour approvisionner le compte :

- EcoleDirecte à privilégier,
- Chèque à l'ordre de l'OGEC SMNDC à déposer dans la boîte aux lettres près de l'accueil,
- Espèces auprès de l'accueil.

Il est impératif de réserver ou d'annuler votre repas sur EcoleDirecte jusqu'à 10h10 le jour même. Merci de veiller à ce que le compte soit toujours approvisionné. Pour des règles d'hygiène, l'apport de nourriture extérieure n'est pas autorisé au self et en galerie. Seuls les élèves faisant l'objet d'un PAI connus et identifiés de la vie scolaire et du service de restauration en auront la permission. Seuls les élèves déjeunant au self auront accès à ces deux espaces de restauration (self et galerie). Pour des questions de sécurité et d'évacuation rapide si nécessaire, les sacs sont interdits. Ils devront être déposés à l'entrée du self.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sera distribué à tous les élèves par le professeur principal le jour de la rentrée. Il est strictement personnel et devra être conservé en bon état. Chaque élève doit être en mesure de le présenter à tout professeur ou personnel de l'établissement qui le lui demandera. **C'est la carte d'identité lycéenne.**

ABSENCES (Rappel du carnet de correspondance)

Pour un contrôle rigoureux, nous vous demandons **impérativement de prévenir le service Vie Scolaire du lycée par téléphone dès le premier jour de l'absence de votre enfant directement au 04 75 05 63 03**, par mail viescolaire@lycee-smndc.fr ou par EcoleDirecte à l'équipe de vie scolaire. **Dès son retour au lycée, l'élève aura l'obligation de se rendre en vie scolaire muni d'un billet d'absence rempli et signé par vos soins.**

RÉDUCTION SCOLAIRE

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction sur la scolarité, **merci de transmettre au service comptabilité, au plus tard le 20 septembre**, le ou les certificats **attestant de la scolarisation** de vos autres enfants **dans un établissement privé du secteur.** **Passé ce délai, la réduction ne sera pas appliquée.**

ECOLEDIRECTE

Suivi en ligne de la scolarité de votre enfant : **pour les familles/élèves déjà présents l'an passé, les codes ne changent pas** (le site ferme le 12 juillet et rouvrira début septembre). Pour les nouveaux élèves, des codes seront rapidement communiqués aux familles en début d'année. De nombreuses informations sont transmises par le biais de cette application. Deux accès sont ouverts, il est donc impératif que les élèves et les parents créent leur compte personnel et **le consultent régulièrement.** **Les bulletins seront consultables de façon dématérialisée via l'application Ecole Directe. Nous vous conseillons de conserver les bulletins durant toute la scolarité de votre enfant en les enregistrant et/ou en les imprimant.**

ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves du lycée sont assurés auprès de la "Fides assurances" (individuelle accident pour les activités scolaires et extra scolaires, 24h/24, 7j/7 pour l'année scolaire 2025/2026).

A APPORTER LE JOUR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Pour les élèves passant un examen cette année, l'attestation de recensement ou JDC (Journée de Défense et Citoyenneté) si celle-ci n'a pas été fournie dans le dossier d'inscription.

Pour le SELF : paiement en ligne sur votre compte « Parents EcoleDirecte ».

DATES DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

Niveaux Filières	ASSP	MCVA	3PMET	
Term	Du 24/11 au 12/12/25 Du 23/02 au 13/03/26	Du 10/11 au 28/11/25 Du 23/02 au 13/03/26	T1	Du 24/11 au 28/11/25
1^{ère}	Du 17/11 au 12/12/25 Du 04/05 au 29/05/26	Du 10/11 au 05/12/25 Du 25/05 au 19/06/26	T2	Du 26/01 au 30/01/26
2^{nde}	Du 12/01 au 30/01/26 Du 25/05 au 19/06/26	Du 12/01 au 06/02/26 Du 25/05 au 19/06/26	T3	Du 09/03 au 13/03/26 Du 18/05 au 22/05/26

POUR TOUS LES ELEVES, NOUS VOUS INVITONS À RECHERCHER ACTIVEMENT VOS LIEUX DE FORMATION CET ÉTÉ. VOUS TROUVEREZ SUR NOTRE SITE, LES CONVENTIONS CORRESPONDANT À VOTRE FILIÈRE (**SAUF LES 3PMET**) ET À VOS PÉRIODES DE FORMATION 2025-2026, LA CONVENTION EST À REMETTRE REMPLIE ET SIGNÉE À VOTRE PROFESSEUR PRINCIPAL DÈS LA RENTRÉE.

IMPORTANT : afin de percevoir l'allocation à la fin des PFMP, les élèves de 2^{nde} ainsi que **les nouveaux élèves de 1^{ère} et de terminale** sont priés d'apporter au **professeur principal le jour de la rentrée**, les pièces justificatives indiquées dans notre « Circulaire dispositif de versement de l'allocation des PFMP du LEP » déposée avec « l'Autorisation du représentant légal » et « l'Attestation de fin de stage » sur notre site internet, onglet « Rentrée 2025 ».

JOURNEE PHOTO

Le mardi 23 septembre 2025.

CONSEILS AUX ÉLÈVES POUR UNE MEILLEURE RÉUSSITE

Afin d'appréhender au mieux la rentrée, nous vous conseillons de reprendre un rythme de travail, une quinzaine de jours avant la rentrée afin d'être « efficace » dès le premier jour des cours.

Nous vous rappelons également qu'une tenue adaptée est exigée dès la rentrée scolaire, le survêtement est exclusivement réservé au cours d'EPS. Et comme signé dans votre dossier d'inscription, la tenue professionnelle sera exigée une fois par semaine (cf. liste des fournitures).

L'établissement sera fermé du **12 juillet au 25 août 2025 inclus**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

M. LECLERCQ,
Directeur général